23 Juillet 1756

Nous Soubsignés Scavoire françois Delezenne et
Dominique françois mentor Sommes Convenüe de
Ce qui suit Scavoir que moy Dominique françois mentor
M'engage de Rester chez Mr. Delezenne marchand
orfevre de Cette ville pendant L'espace de deux année
Consecutive pour y travailler du Metier d'orfevre et moy
Delezenne M'engage de luy montrer le d. metier d'orfevre
de le nourrir et Blanchir et de luy payer En outre la
Somme de deux Cent livres par chaque année, que pendant
le d. temps le d. mentor ne Sera tenu de travailler, qu'en
Ce qui Regarde Seulement le Service de la Boutique,
et que de plus il luy Sera libre de Rester la troisiemme
année Sur le piets de trois Cent livres fait Double
a quebec presence Monsieur foucault le 15 may 1756

Delezenne

foucault

mentor

mil sept cent cinquante six
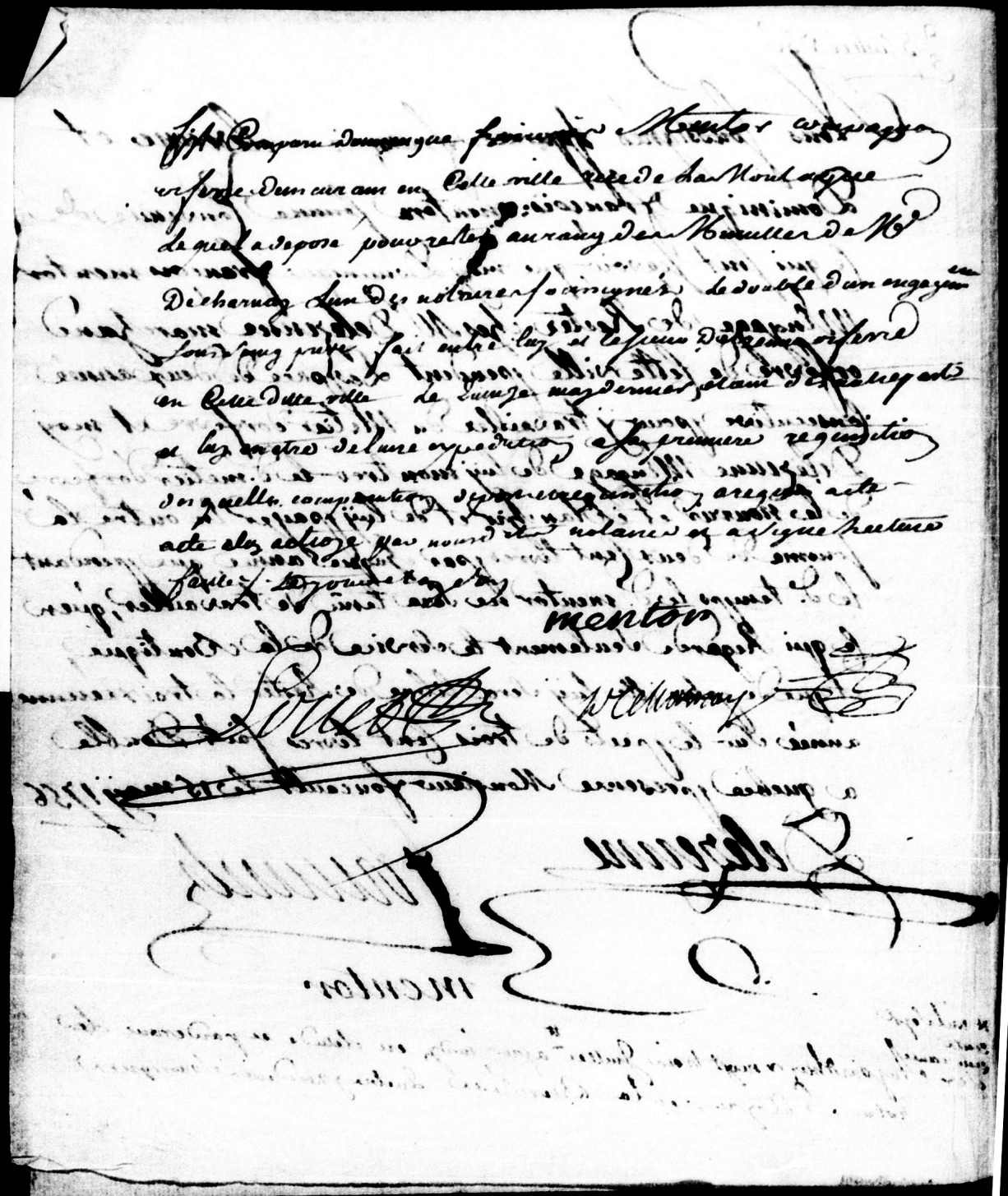
Aujourdhuy vingt trois Juillet apres midy en deluide ... pardevant les notaires Royaux en la Prevosté de Quebec y residens soussignez